

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

NOM	PRÉNOM	Profession ou conditions sociales (chômage, longue maladie...)

Adresse :

Tél. : Courriel :

Situation familiale :
☐ Célibataire
 ☐ Concubin(e)
 ☐ Pacsé(e)
 ☐ Marié(e)
 ☐ Séparé(e)
 ☐ Divorcé(e)
 ☐ Veuf(ve)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS A CHARGE

NOM	PRÉNOM	COLLÈGE	CFA	LYCÉE	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	AUTRE

 Formulaire à rendre en mairie avant le **31 octobre 2024** accompagné des pièces justificatives (voir conditions d'attribution page 2)

- ☐ Tous les volets de l'avis d'impôts ou l'Avis de Situation Déclarative à l'Impôt 2024 (revenus 2023) du foyer
☐ Certificat de scolarité pour les élèves concernés
☐ Relevé d'Identité Bancaire
☐ Bulletins de salaire pour les apprentis
☐ Justificatifs en cas de changement de situation ou de cas particuliers

Cormontreuil le : Signature :

Partie réservée à l'administration

Nombre de points : Plafond de ressources : Revenus du foyer :

PRÉNOM	DÉCISION		MONTANT
	OUI	NON	

Reçu le :

Traité le :

Enregistré le :

Total à verser :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses municipales sont accordées aux élèves d'enseignement selon les barèmes ci-dessous qui tiennent compte à la fois des ressources et des charges de familles.

L'attribution se fait en fonction d'un barème basé
sur un système de points de charges :

Caractéristiques familiales	Nombre de points
Famille avec 1 enfant à charge	9
2 ^e enfant à charge	1
3 ^e et 4 ^e enfant à charge (chacun)	2
Chaque enfant à partir du 5 ^e	3
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3
Père et mère tous deux salariés	1
Père ou mère en longue maladie (notification à joindre)	1
Ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave (notification et justificatifs de ressources à joindre)	1
Absence de formation dans l'Académie (pour enseignement supérieur et apprentissage)	1
Candidat boursier pupille de la Nation (notification à joindre)	1

Le plafond de ressources
dépend du nombre de points de la famille :

Nombre de points	Plafonds de ressources (en €)	
	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur
9	17.123	26.022
10	20.034	28.548
11	20.208	30.779
12	21.185	33.248
13	22.525	35.993
14	23.310	38.872
15	23.780	40.235
16	25.031	42.893
17	26.514	45.659
18	27.549	49.376
19	28.919	51.013
20	29.820	53.696

MONTANT

Le montant des bourses municipales pour l'année scolaire 2024/2025 est fixé comme suit :

Catégories	Collège	CFA	Lycée	Enseignement supérieur
Montant (en €)	102	158	316	428

REVENUS PRIS EN COMPTE

- Tous les revenus à déclarer au fisc figurant sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (traitements, salaires, retraites, pensions alimentaires, etc...) avant les éventuelles déductions.
- Les parents vivant ensemble sans être mariés doivent fournir les 2 avis d'imposition.
- Les enfants majeurs faisant des déclarations séparées doivent fournir leur propre déclaration et celle de leurs parents.
- Les élèves en apprentissage doivent fournir un justificatif de leurs revenus.

Tous les changements intervenus dans la situation (tels que perte d'emploi, situation familiale) pourront être examinés. Dans ce cas, merci de fournir les justificatifs correspondants.

CONTACT

Centre Communal d'Action Sociale

Mairie de Cormontreuil - Place de la République - BP 6 - 51350 CORMONTREUIL

03.26.82.44.40 / ccas@cormontreuil.fr / www.cormontreuil.fr



@Villedecormontreuil